

Séance publique du 14 mars 2005

Délibération n° 2005-2554

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Travaux de maintenance du réseau d'assainissement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le réseau d'assainissement de la communauté urbaine de Lyon comporte 2 700 kilomètres de canalisations et un grand nombre d'ouvrages divers : accès-regards-bouches d'égout. Son exploitation et sa conservation nécessitent des interventions multiples de réparations ou de modifications. Ces interventions sont réalisées par des entreprises qualifiées dans le cadre de marchés à bons de commande pluriannuels affectés à des lots géographiques. Elles concernent des ouvrages en service et elles peuvent revêtir un caractère d'urgence. Le montant maximum global des travaux, tous lots confondus, sur une période de quatre ans, est estimé à 42 400 000 € HT.

Les marchés en cours arrivent à terme le 31 décembre 2005.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de ces travaux de maintenance selon une répartition en lots géographiques qui pourrait être la suivante :

N° du lot	Lieu d'intervention
01	Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx en Velin
02	Villeurbanne
03	Lyon 6°
04	Lyon 3°
05	Lyon 7°
06	Lyon 8°
07	Saint Fons, Vénissieux
08	Bron, Chassieu
09	Saint Priest
10	Corbas, Feyzin, Mions, Solaize
11	Charly, Irigny, Saint Genis Laval, Vernaison
12	La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon
13	Charbonnières les Bains, Craponne, Francheville, Marcy l'Etoile, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune
14	Champagne au Mont d'Or, Lyon 5° et 9°

15	Dardilly, Ecully, Limonest, La Tour de Salvagny
16	Albigny sur Saône, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or
17	Cailloux sur Fontaine, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Rochetaillée sur Saône
18	Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Sathonay Camp, Sathonay Village
19	Lyon 1er, 2° et 4°

Ces dix-neuf lots seraient attribués, séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire, à la suite d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71 du code des marchés publics conclu pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Les lots n° 3, 5, 6, 9, 10, 11, 15 et 16 comporteraient, respectivement, un engagement de commande annuelle minimum de 150 000 € HT et maximum de 500 000 € HT.

Les lots n° 1, 2, 4, 7, 8, 12, 13, 14, 17, 18 et 19 comporteraient, respectivement, un engagement de commande annuelle minimum de 200 000 € HT et maximum de 600 000 € HT ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le lancement de ladite consultation des entrepreneurs,

b) - les dossiers de consultation des entrepreneurs pour les travaux de maintenance du réseau d'assainissement.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - La dépense annuelle correspondante à engager pour ces travaux, estimée en moyenne à 6 M€ HT sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercices 2006, 2007, 2008 et 2009 - compte 615 220 de la section d'exploitation et diverses imputations du budget principal pour les travaux liés aux opérations de voirie.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,